

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le huit février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date deux février deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 8 février 2022

Délibération n° : 22-02-08

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Financement du BAFA
CITOYEN**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY Dominique CORREA - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY
Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Claudine GENARD a donné pouvoir à Christine LEONET
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Dorothée MARTIN a donné pouvoir à Dominique CORREA

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique de citoyenneté, de solidarité et des services à la population, la municipalité a mis en place en 2018 une action originale : le BAFA CITOYEN.

CONSIDÉRANT que le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation,

CONSIDÉRANT que l'obtention du BAFA nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous,

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de poursuivre cette action.

CONSIDÉRANT qu'il proposé d'attribuer pour 2022 un financement BAFA CITOYEN à quatre jeunes Franc-Forésiens qui reconnaissent que la prise en charge du BAFA CITOYEN constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

CONSIDÉRANT que la commune versera directement à l'organisme de formation BAFA et sur facture le règlement

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220221-22_02_08-DE

des stages, pour lesquels les jeunes s'engagent à réaliser une activité à caractère social de 48 heures sur la commune de Petite-Forêt, et à suivre assidûment la formation BAFA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la dépense correspondant à la prise en charge de 4 formations BAFA CITOYEN pour 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétariat Général

Acte affiché le :

21 FEV. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT